



SENTINELLES

Programme de prévention
du mal-être agricole



L'essentiel & plus encore

ÊTRE SENTINELLE

- Mon rôle

UNE SENTINELLE, ÇA FAIT QUOI ?

ELLE REPÈRE



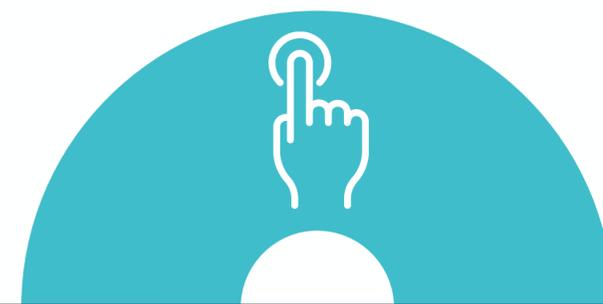
Repérer les signes de mal-être

Ecouter de manière active la personne

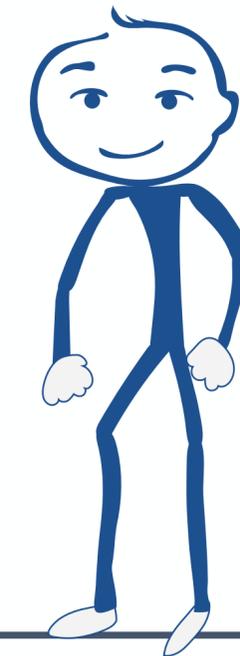


ELLE ÉCOUTE

ELLE ORIENTE



Orienter la personne vers les structures adaptées (dispositif d'écoute: Agri'Ecoute, MSA: Cellules pluridisciplinaire de prévention du Mal être, chambre d'agriculture: REAGIR...)



ÊTRE SENTINELLE

- Vous êtes une personne



*Seules les personnes formées et bénéficiant du dispositif d'accompagnement peuvent être considérées comme **sentinelle***



ÊTRE SENTINELLE

À l'issue de la formation vous :

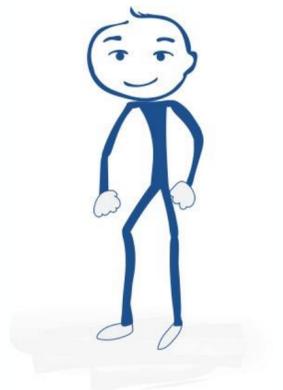
Savez repérer des personnes en souffrance au sein de son milieu de vie ou de travail

Savez aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles

Savez orienter les personnes repérées vers les ressources appropriées

Connaissez le champ et les limites de votre action

Prenez soin de votre santé



ÊTRE SENTINELLE

À l'issue de la formation vous vous engagez à :

Agir avec bienveillance
et discrétion

Garantir la confidentialité
des informations

Participer à l'animation
du réseau des sentinelles
(temps de partage,
actualisation des
connaissances)

Signaler au référent toute
difficulté rencontrée
dans votre rôle

Accepter de figurer dans
le répertoire des
personnes sentinelles
agricoles



Une charte d'engagement associée à un acte d'engagement
Cet investissement n'entraîne aucune obligation légale ou contractuelle, peut être révoqué à tout moment



L'essentiel & plus encore

Avec la contribution :

- De la MSA Marne Ardennes Meuse
- Des services Santé Sécurité au Travail, Action Sanitaire et Sociale de la MSA
- Du GEPS (Groupement d'Étude et de Prévention du Suicide) qui a réalisé l'ingénierie de formation des sentinelles, en lien avec la Direction Générale de la Santé (DGS). La MSA vient en appui de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour faire remonter les besoins de formation et déployer le réseau des sentinelles dans le monde agricole
- Du Dr Heurtaut, Directeur Santé Sécurité au Travail à la CCMSA



Cette presentation est un élément protégé par l'institute Nationale de Propriété Industrielle (INPI) et par le Code de la proporiété Intellectuelle, don't il est rappelé, aux termes de l'article L.122-4 que "toute representation ou reproduction integrale ou partielle faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par art ou un proceed quelconque"



L'essentiel & plus encore